

en mesure d'y accéder, et que le gouvernement de la Grande-Bretagne continuera à chercher à trouver les solutions de rechange qui conviennent le mieux pour les territoires plus restreints qui ne désirent pas acquérir la pleine indépendance ou qui en sont incapables.

En ce qui concerne le Basutoland, le Betchouanaland et le Swaziland, ils ont exprimé l'opinion qu'on devrait accorder l'aide économique et les garanties d'intégrité territoriale nécessaires pour maintenir les territoires comme États indépendants.

Pour ce qui est de la Guyane britannique, tout en divergeant d'opinion sur les arrangements constitutionnels convenant le mieux au pays, les premiers ministres ont accueilli avec faveur l'intention manifestée par le gouvernement de Grande-Bretagne de tenir plus tard cette année une conférence dont une des tâches serait d'élaborer une constitution pour ce pays et de lui fixer une date d'accession à l'indépendance. Les premiers ministres ont noté que le gouvernement de la Grande-Bretagne reconnaît la nécessité de rouages convenables destinés à assurer le respect des droits humains et des procédures judiciaires appropriées.

En ce qui concerne les pays des petites Antilles, les premiers ministres réunis ont exprimé l'espoir que l'aide dont ils ont instamment besoin pour renforcer leur économie, garantir leur survivance et leur permettre de remplir leurs obligations à l'égard de l'indépendance, ne serait pas retardée par les débats sur les arrangements politiques.

La Rhodésie

Le secrétaire du Commonwealth a informé les premiers ministres réunis des tentatives faites par le gouvernement britannique au cours des récents mois pour résoudre le problème relatif à la poursuite de l'évolution constitutionnelle de la Rhodésie. Il a expliqué les considérations sur lesquelles ce gouvernement se guidait et sur lesquelles il continuerait de se guider dans sa façon d'envisager la question de l'indépendance de la Rhodésie, soulignant que la considération fondamentale était la nécessité de prévoir des garanties pour que la future évolution constitutionnelle soit conforme au principe du progrès sans entrave vers le gouvernement par la majorité, allant de pair avec une amélioration immédiate du statut politique de la population africaine et l'élimination graduelle des préjugés raciaux. Le gouvernement britannique a déclaré sans équivoque, comme il l'avait déjà fait à maintes reprises, qu'il ne recommanderait au Parlement l'octroi de l'indépendance à la Rhodésie que s'il était convaincu que les principes en seraient acceptables à

l'ensemble du peuple. Il a souligné les dangers de l'emploi de la force ou de méthodes anti-constitutionnelles par l'un ou l'autre parti; il a réaffirmé à cet égard les politiques du gouvernement britannique exposées dans ses déclarations du 27 octobre 1964 et 29 avril 1965.

Les chefs des divers gouvernements du Commonwealth ont pris note de la déclaration du secrétaire du Commonwealth. Ils ont réaffirmé leur déclaration antérieure selon laquelle ils étaient irrévocablement opposés à toute déclaration unilatérale d'indépendance par le gouvernement de la Rhodésie, et ont de plus réaffirmé l'importance qu'ils attachaient au principe du gouvernement par la majorité.

En plus de réaffirmer que l'autorité et la responsabilité de conduire à l'indépendance les colonies qui lui restent, y compris la Rhodésie, continuera de relever de la Grande-Bretagne, les premiers ministres ont réaffirmé que la question de la participation de la Rhodésie indépendante au Commonwealth, ou de tout autre territoire nouvellement indépendant, serait soumise à la décision collective des pays membres du Commonwealth.

Les autres premiers ministres ont exhorté le premier ministre britannique à convoquer une conférence constitutionnelle sans tarder, mettons dans un délai de trois mois, à laquelle tous les dirigeants politiques de la Rhodésie seraient libres d'assister. Ils ont réaffirmé que cette conférence aurait pour objet d'en arriver à un accord sur la façon dont la Rhodésie pourrait procéder pour accéder à l'indépendance au sein du Commonwealth le plus tôt possible, en fonction du gouvernement par la majorité. A ce propos, ils se sont réjouis de la déclaration du gouvernement britannique selon laquelle le principe «un homme, un vote» est considéré comme le véritable principe de la démocratie et qu'il devrait s'appliquer à la Rhodésie.

Un appel a été lancé pour la libération immédiate de tous les dirigeants africains en prison ou en liberté restreinte comme un premier pas vers le relâchement des tensions et la préparation de la voie à une conférence constitutionnelle. On a lancé un autre appel visant à surseoir à l'exécution des personnes condamnées pour des infractions à la loi sur le maintien de la justice et de l'ordre.

On a également exhorté le gouvernement britannique, si le gouvernement de la Rhodésie refusait d'assister à une telle conférence et de libérer les détenus, à présenter une mesure législative visant à suspendre la constitution de 1961 et à désigner un gouvernement intérimaire, qui abrogerait les lois tyranniques et injustes et préparerait la voie à des élections libres.